

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS
Séance du 20 mai 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq, le 20 mai, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 14 mai.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

- Du point 1 au point 3 : 33
- Du point 4 au point 8 : 34
- Du point 9 au point 26 : 35
- A partir du point 27 : 36

Nombre de pouvoirs :

- Du point 1 au point 26 : 5
- A partir du point 27 : 4

Nombre de votants :

- Du point 1 au point 3 : 38
- Du point 4 au point 8 : 39
- Du point 9 au point 26 : 40
- A partir du point 27 : 40

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothée (arrivée au point 27), M. BEZILLE Marc, Mme BEURAERT Martine, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe (arrivé au point 9), Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie (arrivée au point 4), M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, Mme HERDIN Andrée, M. HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, M. PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, Mme THERON Stéphanie, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BERTRAND Dorothée, pouvoir donné à Michel DEHAENE jusqu'au point 27,
Mme VILLE Augustine, pouvoir donné à François Xavier HENNEON,
M. VANECLOO Serge, pouvoir donné à Monsieur DELABRE Aimé,
M. LABERGERIE Eric, pouvoir donné à Anne HIEL,
M. SÉRÉ Soarey, pouvoir donné à Julien LAPIERRE

Absents :

M. FICHEUX Bruno,
Mme BOULENGER Delphine,
M. BOONAERT Jean-Philippe jusqu'au point 8
Mme DEBAISIEUX Nathalie jusqu'au point 3

Secrétaire de séance : Madame Anne HIEL

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant l'intégration de la CCFL dans le réseau de lutte contre les violences intrafamiliales (VIF) de l'arrondissement de Béthune ;

Considérant la nécessité de développer les actions de prévention et de repérage des victimes de violences intrafamiliales en lien avec les partenaires du réseau ;

Considérant la nomination d'un référent VIF par commune de la CCFL ;

Considérant la création d'un logement d'urgence destiné aux victimes de VIF sur le territoire ;

Considérant la nécessité de mettre en place un dispositif d'accompagnement local des victimes et de leur entourage ;

La Vice-présidente expose :

Dans le cadre du programme d'action de lutte contre les violences intrafamiliales porté par la CCFL, il est proposé d'organiser une permanence mensuelle animée par l'association La Vie Active, au sein de la France services Flandre Lys.

Cette permanence vise à renforcer l'offre de proximité en matière de prévention et de prise en charge des situations de violences conjugales et intrafamiliales, en cohérence avec l'animation du réseau local et la mise à disposition du logement d'urgence, à compter de septembre 2025.

Le travailleur social affecté à cette permanence exercera notamment les missions suivantes :

- Écoute, information et orientation des personnes victimes de violences intrafamiliales et/ou de leur entourage ;
- Analyse des situations grâce à une écoute active et pondérée ;
- Proposition de réponses cohérentes en lien avec les pratiques des partenaires et du CHRS Eugène PERU de Nœux-les-Mines ;
- Organisation de l'orientation et de la primo prise en charge des personnes ;
- Coordination avec l'équipe de l'accueil de Jour pour la mobilisation des places d'hébergement disponibles ;
- Mise en place et animation d'outils d'information et de sensibilisation ;

Le montant annuel de l'intervention est fixé à 3 750 euros, pour un engagement pluriannuel couvrant les exercices 2025 et 2026.

Après avis favorable de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire d'

- Approuver la mise en place d'une permanence mensuelle animée par l'association La Vie Active au sein de la France services Flandre Lys, à compter de juin 2025 ;
- Autoriser le Président à signer toute convention ou tout document relatif à cette action ;
- Décider d'inscrire au budget les crédits correspondants pour les exercices 2025 et 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) la proposition ci-dessus

A La Gorgue le 20 mai 2025,
Pour extrait certifié conforme au registre

Le secrétaire de séance

Le Président

Anne HIEL



Jacques MURLUS

